



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **8 septembre 2014**

Décision n° **B-2014-0286**

commune (s) :

objet : Communauté urbaine de Lyon - Etudes et expertises sur le transport de marchandises - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Passi

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 9 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Guillemot), M. Brachet (pouvoir à M. Le Faou), Mme Cardona (pouvoir à M. Abadie), M. Chabrier.

Absents non excusés : Mme Frih, M. Lebuhotel.

Bureau du 8 septembre 2014**Décision n° B-2014-0286**

objet : **Communauté urbaine de Lyon - Etudes et expertises sur le transport de marchandises - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

L'objectif de ce marché est d'assister la Communauté urbaine de Lyon dans la mise en œuvre d'un système performant et durable de circulation et de livraison des marchandises en ville. La Communauté urbaine souhaite avoir recours à un prestataire spécialisé dans le domaine des études et de l'expertise sur les transports de marchandises, qui soit capable de l'accompagner tant sur des problématiques locales (livraisons par exemple) que sur des problématiques plus larges (organisation multimodale à l'échelle de la région urbaine par exemple).

Les prestations demandées consisteront à :

- participer au processus de concertation et de coopération avec les différents partenaires à travers l'animation et la coordination de groupes de travail ou de réunions spécifiques ;
- apporter son expertise, son conseil et sa connaissance du milieu au maître d'ouvrage à l'occasion de missions spécifiques ;
- apporter son expertise et son conseil dans la mise en œuvre opérationnelle d'une stratégie d'agglomération en matière de transport de marchandises, selon la stratégie définie par la délibération-cadre n° 2013-3488 du 18 février 2013 sur la logistique urbaine ;
- conduire des études dans le domaine des marchandises avec présentation des résultats aux différents partenaires, élaborer des dossiers techniques, mettre au point des guides techniques ;
- étudier la faisabilité, préparer et accompagner la mise en œuvre d'expérimentation ou de projets innovants en matière de transport de marchandises ;
- accompagner le maître d'ouvrage ou assurer l'organisation de visites, de rencontres, de manifestations sur le thème du transport de marchandises ;
- concevoir des documents graphiques et cartographiques sur les sujets techniques étudiés ;
- réaliser des enquêtes à différentes échelles pour améliorer la connaissance des flux et des pratiques de transport de fret sur le territoire de la Communauté urbaine ;
- préparer et évaluer des expérimentations en lien avec les professionnels du secteur.

Une procédure d'appel d'offres ouvert va être lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à une mission d'études et d'expertise pour le transport de marchandises.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Le marché comportera un engagement de commande minimum de 200 000 € HT, soit 240 000 € TTC et maximum de 700 000 € HT, soit 840 000 € TTC pour la durée du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement de la procédure en vue de l'attribution du marché de prestations intellectuelles pour une mission d'études et d'expertise pour le transport de marchandises.

2° - Autorise, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre par voie de marché négociée ou par la voie d'un nouvel appel d'offres aux conditions prévues à l'article 59-III du code des marchés publics, selon la décision de la commission permanente d'appel d'offres.

3° - Les offres seront jugées et classées par la commission d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande concernant une mission d'études et d'expertise pour le transport de marchandises et tous les actes y afférents, pour un montant global minimum de 200 000 € HT, soit 240 000 € TTC et maximum de 700 000 € HT, soit 840 000 € TTC pour une durée ferme de 4 ans.

5° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 700 000 € HT, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2015 et suivant - compte 617 - fonction 824 - opération n° 0P08O0852.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 septembre 2014.